

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 214 Subvention à la Société Historique du VI^e arrondissement (6e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1;

Vu le Projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Société Historique du VI^e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 6^e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.600 euros est attribuée à la Société Historique du VI^e arrondissement dont le siège social est situé à la Mairie du 6^e, 78 rue Bonaparte, 75006 Paris. (D00810/2012_00906) (SIMPA : 19986).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002, Provision pour le Patrimoine